

Sans surprise la Haute Autorité de Santé a publié son avis consultatif définitif avec en conclusion : « la Commission donne un avis défavorable au maintien de la prise en charge par l'assurance maladie des médicaments homéopathiques relevant ou ayant vocation à relever de la procédure d'enregistrement prévue à l'article L. 5121-13 du Code de la santé publique. »

Cet avis a été transmis à la ministre de la Santé et des Solidarités pour la décision finale, forcément politique.

Le Collectif « MonHomeoMonChoix » a organisé :

1) 2 rassemblements statiques de 11h à 14h à Paris esplanade des Invalides et à Lyon place de la Comédie. Des employés des entreprises du médicament, des professionnels de santé et des patients se sont retrouvés pour une mobilisation de masse, dans une ambiance conviviale avec des personnes motivées et déterminées. Michèle Siccardi, secrétaire d'AHP France était présente à Paris en compagnie d'autres représentants du Collectif.

2) des délégations représentatives de la communauté homéopathique. Ces délégations réparties dans plusieurs villes de France sont parties à la rencontre d'élus (maire, conseiller régional ou départemental, député ou sénateur, ...) afin de laisser une copie d'un constat d'huissier validant 1 112 479 signatures « MonHomeoMonChoix » au 26 juin ainsi qu'un courrier du Collectif expliquant « Pourquoi maintenir le remboursement des médicaments homéopathiques ».

Merci aux patients, membres d'AHP France qui étaient présents aux deux rassemblements ainsi que dans certaines délégations.

3) une conférence de presse de 10h45 à 12h à L'Espace CEDIAS , Paris. Sous le titre « Quel avenir pour l'homéopathie ? », Charles Bentz représentant les médecins, Patrick Blin, expert en pharmaco-épidémiologie, Valérie Lorentz-Poinsot représentant les entreprises du médicament homéopathique et Joël Siccardi représentant les patients, ont expliqué à la vingtaine de journalistes présents, les raisons pour lesquelles le Collectif contestait l'avis de la Haute Autorité de Santé, tout en développant ensuite les arguments en faveur de la pérennisation de la thérapeutique homéopathique dans le système de santé publique.